

Avis public

ENTRÉE EN VIGUEUR D'UNE RÉSOLUTION

AVIS PUBLIC est donné que le conseil d'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, lors de sa séance ordinaire du 6 juillet 2026, a adopté la résolution suivante :

RÉSOLUTION CA26 26 0143 « Adopter une résolution, en vertu de l'article 93 de la Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière d'habitation, visant à autoriser la construction d'un bâtiment résidentiel de quatre étages, comprenant 68 logements, sur la propriété située au 1315-1345, rue de Bellechasse (lot 3 794 482 du cadastre du Québec) - Demande 3003612550 »

Cette résolution n'a pas à faire l'objet d'un examen de conformité au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal et aux dispositions du document complémentaire.

Cette résolution est donc entrée en vigueur à la date de son adoption.

Cette résolution est disponible pour consultation au bureau Accès Montréal situé au 5650, rue D'Iberville, 2^e étage, en la Ville de Montréal, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 16 h 30.

Fait à Montréal, le 10 juillet 2026.

Arnaud Saint-Laurent, OMA
Secrétaire d'arrondissement

Certificat de publication

Je, soussigné, Arnaud Saint-Laurent, secrétaire de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, certifie que j'ai publié l'avis ci-dessus sur le site Internet de l'arrondissement de Rosemont—La Petite-Patrie le 10 juillet 2026, conformément au *Règlement sur la publication des avis publics de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie* (RCA-142).

Fait à Montréal, ce 10 juillet 2026.

Secrétaire d'arrondissement